



VOTRE PROTECTION POUR VOUS ÉPAULER EN CAS DE COUP DUR !

NÉOLIANE PROTECTION MALADIES REDOUTÉES

vous aide à faire face aux conséquences de l'apparition d'une maladie redoutée grâce au versement d'un capital.

Adhésion

à partir de 18 ans
et jusqu'à 58 ans inclus



**Protection
Maladies
Redoutées**

✓ LES AVANTAGES

8 maladies redoutées prises en charge :
AVC, Cancer, Infarctus du myocarde (crise cardiaque), Insuffisance rénale chronique grave, Maladie d'Alzheimer, Maladie de Parkinson, Sclérose en plaques ou Transplantation d'organe majeur ;

3 niveaux de capitaux au choix pour satisfaire une cible large :

- 6 000€
- 9 000€
- 12 500€

1 tarification unique : quel que soit l'âge et adaptée aux petits budgets.

Souscription

sans questionnaire médical
simplement une déclaration
de bonne santé.